

## Délibération 2022 / 12-03

**L'an deux mil vingt-deux le mardi vingt-sept décembre à dix-huit heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Étaient présents les Conseillers municipaux** : Mrs Raymond RABETEAU, Didier LASSÉCHÈRE, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

**Était excusé** : Mr Cédric LECOMTE.

**Était absent** : Mr Jean-Jacques BORD.

**Secrétaire de séance** : Mr Anthony BUYS.

\* \* \* \* \*

### FIXATION DES TARIFS DE VENTE DE CHALEUR / BUDGET CHAUFFERIE

**Monsieur le Maire** :

- **rappelle** à ses Collègues la délibération du 29 novembre 2012 qui fixe les tarifs de vente de chaleur ;
- **expose** qu'en terme de fourniture de plaquettes au transport au silo de la chaufferie une hausse de l'ordre de 20 % du coût nous est notifié par nos fournisseurs.

**Le SDEC nous annonce des perspectives d'augmentation très élevée du prix de l'énergie pour le kwh de l'électricité.**

**En conséquence**, vu l'instabilité de ces deux postes afin de ne pas déstabiliser le budget chaufferie les tarifs sont revus à la hausse et répercutés sur les usagers institutionnels comme suit :

- Abonnement (part fixe) : 76,00 € HT par kW de puissance installée
- Consommation (part variable) : 0,046 € HT par kWh

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré** :

- **approuve** les tarifs précités
- **décide** d'appliquer ces tarifs dès l'émission des prochains titres de recette,
- **charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 27 décembre 2022.

Le Maire,

  
Raymond RABETEAU

